



Garde d'enfant chez le père

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 25 mars 2007

Bonsoir, mon fils est asthmatique quand il va chez son pere celui ci fume dans la voiture et dans la maison (malgré les différents certificats médicaux fournis) et chaque fois que je récupère mon enfant il est en pleine crise d'asthme. Ai je la possibilité d'un recours ? En vous remerciant de votre réponse Angelique

Réponse :

- Il s'agit là du domaine de la vie privée des familles dans lequel DNF n'a pas vocation à intervenir.
- C'est effectivement un cas avéré de maltraitance que le médecin de famille ou le juge aux affaires matrimoniales devrait pouvoir aborder avec le père.